

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2017

Président : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT et M. Olivier LEBRUN,

Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean -Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Pascale CHARTON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, Mme Dorothee BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Lydie DUCHON (sauf délibération n°2017-01-01), M. Sébastien DURAND, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR, M. Didier BLANCHARD, Mme Marie BOËLLE; M. Alain NOURISSIER (sauf délibération n°2017-01-07), Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Corinne BEBIN, M. Michel BANCAL, M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibérations n°2017-01-02 à 08), Mme Florence MELLOR, M. François LAMBERT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN (sauf délibérations n°2017-01-15 et 16), Mme Jane-Marie HERMANN et Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Philippe BENASSAYA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
Mme Caroline DOUCERAIN a donné pouvoir à M. Jacques BELLIER,
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,
M. Jean-Christian SCHNELL a donné pouvoir à Mme Florence NAPOLY,
M. Michel CROUZAT a donné pouvoir à M. Philippe BRILLAULT,
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Dorothee BILGER,
M. Arnaud HOURDIN a donné pouvoir à M. Claude JAMATI,
M. Patrick CHARLES a donné pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,
M. Thierry VOITELLIER a donné pouvoir à M. Hervé FLEURY,
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à M. François LAMBERT,
Mme Liliane HATTRY a donné pouvoir à Mme Annick PERILLON,
M. Olivier de LA FAIRE a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,
Mme Martine SCHMIT,
M. Erik LINQUIER,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 24 janvier 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 1^{er} février 2017

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2017-2022 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
Lancement de la procédure d'élaboration.**

□ **M. Marc TOURELLE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu l'article L.5216-5-I al. 7 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles 541-1, 541-15-1 et R514-41-19 et suivants du Code de l'environnement
Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, modifiant l'article 541-1 du Code de l'environnement ;
Vu le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatifs aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés ;
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
Vu le programme national de prévention des déchets 2014-2020 ;
Vu la délibération n°2010-09-04 du conseil communautaire du 28 septembre 2010 portant sur l'accord-cadre avec l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour un programme local de prévention des déchets ;
Vu l'avis du Bureau du 12 janvier 2017.

-
- Depuis septembre 2010, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est engagée dans une démarche partenariale avec l'ADEME avec la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets (PLPD).

Le programme local de prévention des déchets de Versailles Grand Parc s'est achevé à la fin de l'année 2016.

- Entre temps, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a fixé un objectif de diminution de 10% du volume des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020. Pour rappel, les déchets ménagers et assimilés (DMA) correspondent aux ordures ménagères et assimilées (OMA) ainsi qu'aux déchets occasionnels (déchets verts, encombrants...).

Le décret n°2015-662 du juin 2015 a précisé, en outre, expressément que les programmes locaux de prévention des déchets et assimilés (PLPDMA) doivent être élaborés par les collectivités territoriales compétentes en matière de collecte ou de traitement.

- Le nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PDLDMA), dont le lancement est l'objet de la présente délibération, doit ainsi intégrer l'objectif fixé par la loi d'une diminution des DMA de 10% entre 2010 et 2020. Aussi, les actions mises en œuvre à travers ce dernier doivent poursuivre cet objectif.

Le PDLDMA proposé se décline en 4 volets et contient :

- o un état des lieux qui :
 - recense l'ensemble des acteurs concernés,
 - identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits et, si l'information est disponible, les acteurs qui en sont à l'origine,
 - rappelle, le cas échéant, les mesures menées en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés,
 - décrit les évolutions prévisibles des types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits, le cas échéant selon leur origine, en l'absence de mesures nouvelles,
- o les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés ;
- o les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec :
 - l'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent,
 - la description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires,
 - l'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre,
- o les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.

Le programme propose également aux acteurs concernés des modalités de diffusion et d'échange des informations relatives aux mesures.

En tant que de besoin, la communauté d'agglomération pourra prendre l'appui d'un bureau d'études pour la réalisation du programme d'actions du PLPDMA.

Enfin, une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) doit être créée par la Collectivité afin de suivre et d'orienter le programme au cours de ses différentes étapes. La CCES est une instance de consultation et d'échanges et devra donner son avis sur le projet de PLPDMA en amont de l'exécutif de la communauté d'agglomération. C'est également à la CCES que seront présentés les bilans annuels du PLPDMA. Il est proposé que la composition de la CCES du PLPDMA de la communauté d'agglomération soit similaire à celle de la commission environnement du Conseil communautaire.

Le PLPDMA est consultable au siège de Versailles Grand Parc et son adoption fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil communautaire.

Le vote a lieu au scrutin secret, sauf accord unanime contraire, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Les candidats sont appelés à se faire connaître.

Ceux de la Majorité sont les membres de la commission environnement, soit :

<i>Luc WATTELLE (Président)</i>	<i>Jérémy DEMASSIET</i>
<i>Marc TOURELLE (Président)</i>	<i>Rina DUPRIET</i>
<i>Stéphanie BANCAL</i>	<i>Etienne DUPONT</i>
<i>Pascale CHARTON</i>	<i>Didier CARON</i>
<i>Jean-Christian SCHNELL</i>	<i>Denise THIBAUT</i>
<i>Violaine CHARPENTIER</i>	<i>Jean-Loup ROTTEMBOURG</i>
<i>Sonia BRAU</i>	<i>Bernard FEYS</i>
<i>Olivier de La FAIRE</i>	<i>Jean-Philippe BARRET</i>
<i>François LAMBERT</i>	<i>Fabrice MAZIER</i>
<i>Magali ORDAS</i>	<i>Daniel ROMAN</i>
<i>Marianne FERRY</i>	<i>Damien METZLE</i>

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

Le Conseil communautaire décide :

- 1) d'approuver le lancement de la procédure d'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2017-2022 pour la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) de créer une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés dont les membres sont ceux siégeant à la commission environnement du Conseil communautaire Versailles Grand Parc ;*
- 3) de désigner ainsi, au scrutin public, les membres du Conseil communautaire l'ayant décidé, les membres suivants de la CCES :*

<i>Luc WATTELLE (Président)</i>	<i>Jérémy DEMASSIET</i>
<i>Marc TOURELLE (Président)</i>	<i>Rina DUPRIET</i>
<i>Stéphanie BANCAL</i>	<i>Etienne DUPONT</i>
<i>Pascale CHARTON</i>	<i>Didier CARON</i>
<i>Jean-Christian SCHNELL</i>	<i>Denise THIBAUT</i>
<i>Violaine CHARPENTIER</i>	<i>Jean-Loup ROTTEMBOURG</i>
<i>Sonia BRAU</i>	<i>Bernard FEYS</i>
<i>Olivier de La FAIRE</i>	<i>Jean-Philippe BARRET</i>
<i>François LAMBERT</i>	<i>Fabrice MAZIER</i>
<i>Magali ORDAS</i>	<i>Daniel ROMAN</i>
<i>Marianne FERRY</i>	<i>Damien METZLE</i>

- 4) d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011, fonction 812, sur la nature 617 « études et recherches ».

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 67

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de suffrages exprimés : 79 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2017-01-13

Résumé de l'acte : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2017...

Date de décision : 31/01/2017

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 5.3. Designation de représentants

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 06/02/2017 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20170131-2017-01-13-DE

Pièces jointes :

2017-01-13 Lancement PLPDMA et constitution CCES.pdf

Historique :

06/02/2017 14:58:48	Reçu	Armelle Salvador
06/02/2017 15:00:01	En cours de transmission	
06/02/2017 15:00:57	Transmis en Préfecture	
06/02/2017 15:03:28	Accusé de réception reçu	